

Fiche alerte accident du travail

Les enjeux de la formation

Retour d'expérience dans le secteur agricole

Le saviez-vous :

Lorsqu'un accident du travail grave survient, l'inspection du travail réalise une enquête pour clarifier les circonstances de l'accident et éventuellement les responsabilités. Parmi les procédures de l'inspection du travail rédigées suite à un accident du travail, l'absence ou la non-conformité de la formation est relevée dans 50 % des procès-verbaux dans la région Centre-Val de Loire.

C'est arrivé près de chez vous :

Julien est engagé en tant que saisonnier dans une exploitation agricole pour conduire une benne pendant la récolte. Son employeur lui remet un livret d'accueil et lui demande s'il sait conduire un tracteur. Julien répond que oui.

Ce jour-là, Julien, aux commandes de son tracteur, suit une machine de récolte conduite par une autre personne. La machine devant lui s'arrête et son chauffeur descend. Il y a un bourrage à l'arrière : la terre humide bloque les rouleaux de travail.

Les deux chauffeurs enlèvent les mottes à plusieurs reprises, mais à chaque tentative de redémarrage, les rouleaux restent bloqués. Lors d'un énième test, le chauffeur met en route depuis la cabine alors que Julien à l'arrière est encore sur les rouleaux. Cette fois, les rouleaux se mettent à tourner. Julien se fait happer la jambe.

Idées reçues

« J'ai donné au salarié un livret d'accueil sur les risques présents dans l'entreprise, donc il est au courant »

« Mon collègue sait que je suis dans les parages, il ne démarrera pas la machine sans vérifier »



« J'ai embauché un professionnel expérimenté, je n'ai donc pas besoin de lui montrer comment on se sert des machines »

« Quand on sait conduire une machine, on sait aussi la dépanner »

LES PIEGES A EVITER

- ❌ Estimer que le salarié n'a pas besoin de formation parce qu'il est un professionnel avéré.
- ❌ Indiquer au salarié les gestes nécessaires à la production sans aborder les mesures de sécurité.
- ❌ Confondre l'accueil-sécurité (risques présents dans l'entreprise), la formation à l'exécution du travail (risques présents au poste de travail) et la formation spécifique aux opérations de maintenance.
- ❌ Intervenir à plusieurs en pensant que les salariés vont s'organiser spontanément.

LES MESURES DE PREVENTION A ADOPTER

- ✅ Former le salarié à la sécurité dès son arrivée dans l'entreprise : les risques présents sur le site et la conduite à tenir en cas de problème.
- ✅ Former le salarié à l'utilisation des équipements mis à sa disposition : montrer les gestes les plus sûrs, issus de la notice d'instructions du fabricant.
- ✅ Former spécifiquement aux opérations de maintenance : débouillage, nettoyage et réglage. Ce ne sont pas des opérations de production.
- ✅ Elargir cette formation aux risques présents dans l'environnement du poste de travail et organiser le travail à plusieurs.

Pour en savoir plus

[Code du travail numérique](#)

[MSA – Santé Sécurité en Agriculture](#)